



**OFIFC**

Fédération des centres d'amitié  
autochtones de l'Ontario

**Mémoire présenté dans le contexte  
des consultations prébudgétaires |  
2019**

# Mémoire présenté dans le contexte des consultations prébudgétaires de la FCAAQ | 2019

## Résumé des recommandations

1. Augmenter l'infrastructure et la capacité des centres d'amitié afin de consolider leur rôle de moteurs économiques clés au sein des communautés, et qu'ils soient les mieux placés pour propulser la main-d'œuvre autochtone en milieu urbain vers l'avenir pour la prochaine génération.
2. S'engager à élaborer un cadre réglementaire du logement qui comprend des mesures concrètes pour répondre aux besoins en matière de logement des Autochtones en milieu urbain mises en place par les fournisseurs de service autochtones en milieu urbain, en tenant compte du fait qu'un logement sécuritaire et adéquat pour tous les Autochtones en milieu urbain est un élément indispensable pour assurer une plus grande participation au sein des communautés et pour stimuler l'économie.
3. Consolider la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones afin de répondre aux besoins des communautés autochtones en milieu urbain en soutenant des mesures de soutien et des interventions de grande qualité qui inscrivent les Autochtones au sein de l'économie en plein changement.
4. Investir dans une stratégie nationale visant à éradiquer la violence contre les femmes et les filles autochtones et les membres de la communauté 2SLGBTQ+ qui sera mise au point en collaboration avec les partenaires autochtones et qui se concentrera sur les mesures de soutien culturelles, les possibilités d'éducation et de formation et la sécurité du revenu afin de favoriser la responsabilisation et l'autodétermination.
5. Mobiliser les organisations autochtones afin de mettre au point le Cadre régissant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. Ce cadre doit s'appuyer sur le principe du contrôle autochtone et soutenir l'offre de services de garde d'enfants de qualité et pertinents sur le plan culturel au sein des communautés autochtones en milieu urbain.
6. Collaborer à l'élaboration d'une législation qui soutient les investissements durables en matière de revitalisation des langues autochtones dans les centres urbains.
7. Réorienter l'approche d'une relation de nation à nation avec les peuples autochtones à une relation au sein de laquelle la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones constitue la seule base de tout cadre fédéral en ce qui a trait à la reconnaissance et à la mise en œuvre des droits des Autochtones.

## Introduction

Les 28 centres de l'amitié de l'Ontario constituent des moteurs du changement au sein des communautés et permettent la croissance des économies locales. Leur potentiel de croissance représente une possibilité inexploitée pour augmenter la compétitivité du Canada et sa réputation à l'international en tant que pays qui investit en matière d'innovation autochtone et de développement communautaire dirigé par des Autochtones.

Le mouvement des centres d'amitié en Ontario contribue à créer des communautés autochtones en milieu urbain plus mobilisées et plus prospères. Les centres d'amitié participent à la prospérité des communautés en favorisant l'innovation sociale et le bien-être des communautés autochtones, une meilleure participation de la main-d'œuvre et en stimulant la croissance économique. Des études longitudinales ont mis en avant l'effet générationnel des centres d'amitié en Ontario.

En 2007, l'étude Urban Aboriginal Task Force (en anglais seulement) a déterminé que 22 % des Autochtones vivant en milieu urbain en Ontario étaient sortis de la pauvreté pour devenir des contribuables à revenu moyen<sup>1</sup>.

Ces résultats mettent en avant l'incroyable incidence du mouvement des centres d'amitié sur le paysage national. C'est également ce qui distingue notre organisation. Les centres d'amitié constituent une partie vitale des communautés autochtones multigénérationnelles vibrantes et solides. Ils sont des acteurs du changement au sein des communautés dans lesquelles ils sont implantés. À titre d'experts de la prestation de services culturels, les centres d'amitié occupent une place unique pour stimuler le changement et obtenir des résultats mesurables qui contribuent à la compétitivité du Canada.

## À propos de la FCAAO

Fondée en 1971, la Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario (FCAAO) s'efforce d'appuyer, de défendre et d'augmenter la capacité des centres d'amitié membres en Ontario.

Apparus à la suite d'un mouvement citoyen à l'échelle du pays dans les années 1950, les centres d'amitié représentent des plaques tournantes communautaires où les Autochtones qui vivent dans des villes et des centres urbains peuvent avoir accès tous les jours à des programmes et services culturels et respectueux des cultures. À l'heure actuelle, les centres d'amitié sont des lieux dynamiques de convergence économique et sociale qui offrent un espace permettant aux communautés autochtones de prospérer. Les centres d'amitié sont des incubateurs d'idées pour les jeunes Autochtones qui

---

<sup>1</sup> Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres, et al. (2007). « Urban Aboriginal Task Force: Final Report. » [en anglais uniquement] 60. Page consultée à l'adresse : <http://www.ofifc.org/publication/urban-aboriginal-task-force-ontario-final-report>

atteignent leurs objectifs en matière d'éducation et d'emploi; des sites de résurgence culturelle pour les familles autochtones qui veulent élever leurs enfants dans la fierté de leurs origines; et des havres de paix pour les membres des communautés autochtones qui ont besoin d'aide.

En Ontario, plus de 85 % des Autochtones vivent dans des communautés urbaines. La FCAAO est le plus important réseau de services pour les Autochtones en milieu urbain de la province, et il appuie cette population vibrante, diverse et en pleine croissance par le biais de programmes et d'initiatives dans les domaines du système judiciaire, de la santé, du soutien familial, des soins de longue durée, du bien-être, de l'emploi et de la formation, de l'éducation, de la recherche et plus encore.

Les mandats des centres d'amitié sont déterminés par les communautés, et les centres visent tous les Autochtones, qu'ils s'agissent de membres des Premières Nations, avec ou sans statut, de Métis, d'Inuits ou de personnes qui s'autodéclarent comme autochtones.

## Présentation dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2019 :

### **Augmenter l'infrastructure et la capacité des centres d'amitié**

En investissant dans les centres d'amitié, le gouvernement fédéral permettra de débloquer le potentiel des économies locales qui comprennent une main-d'œuvre autochtone en milieu urbain consolidée et des communautés davantage mobilisées. Dans l'ensemble de l'Ontario, les espaces et les terrains occupés par les centres d'amitié exigent des investissements afin de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins croissants des communautés autochtones en milieu urbain et qu'ils puissent prendre en compte la participation croissante des partenaires non autochtones.

À l'heure actuelle, les centres d'amitié éprouvent de la difficulté à répondre aux demandes de service et à repérer des possibilités de partenariat en s'appuyant sur une infrastructure qui a été dépassée depuis longtemps par les communautés autochtones en milieu urbain. Des investissements spécifiques et ciblés sont requis afin d'offrir des installations plus grandes et plus adéquates dans les centres d'amitié, des espaces culturels et de loisirs, des espaces éducatifs améliorés, et réaliser des mises à jour en matière de santé et sécurité, des remises en état, des réparations et des améliorations. En améliorant l'infrastructure et la capacité des centres d'amitié, le gouvernement fédéral pourra jouer un rôle actif dans le but de favoriser les conditions des communautés autochtones, ce qui stimulera l'économie.

## **Inclure les priorités des Autochtones en milieu urbain dans un cadre réglementaire portant sur le logement**

En inscrivant le droit au logement dans la législation, le gouvernement fédéral dispose d'une occasion historique pour surmonter les obstacles structurels et systématiques qui empêchent les Autochtones en milieu urbain de jouir de ce droit de manière individuelle et collective. La tendance vers une plus grande urbanisation des Autochtones au Canada est similaire à la tendance observée pour les Autochtones dans le monde entier. Ce phénomène signifie que les Autochtones vivant en milieu urbain au Canada sont confrontés à l'itinérance et connaissent des problèmes de logement tels que cette crise les empêche de participer pleinement au sein de leurs communautés aux possibilités d'éducation et de formation et à la main-d'œuvre locale, et par conséquent de contribuer à l'économie nationale.

L'accès à un logement sécuritaire et adéquat pour toutes les personnes autochtones en milieu urbain constitue la base d'une meilleure participation au sein des communautés, et cela stimulera l'économie. Une solution personnalisée qui s'inscrit dans le mouvement mondial vers l'urbanisation et qui s'appuie sur l'expertise de l'offre de logements aux Autochtones en milieu urbain permettra de distinguer le gouvernement fédéral des autres pays sur le plan international. Alors que le gouvernement envisage son approche législative, nous recommandons que le gouvernement mobilise directement les Autochtones en milieu urbain, les communautés, les organisations et les institutions de gouvernance afin de veiller à inclure les priorités des Autochtones en milieu urbain. Par ailleurs, nous souhaitons souligner l'importance de mettre au point une stratégie nationale pour le logement des Autochtones en milieu urbain par le biais de la mobilisation stratégique et pertinente des Autochtones en milieu urbain, des communautés, des organisations et des institutions de gouvernance.

## **Consolider la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones**

Le renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones offre l'occasion de renforcer nos services de soutien en matière d'éducation et d'emploi dans les centres d'amitié et d'obtenir de meilleurs résultats. Nous pensons que le fait de mettre l'accent sur des mesures de soutien de grande qualité en matière de formation et d'éducation préalablement à l'emploi par le biais de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones aura un effet important sur les communautés autochtones en milieu urbain. Plusieurs études ont indiqué que le fait de combler les lacunes qui existent en ce qui concerne les études postsecondaires entre les Autochtones et les non-Autochtones sera extrêmement bénéfique pour la société dans son ensemble, y compris en augmentant les revenus liés à l'activité économique ainsi que par la réalisation d'économies en matière de santé, de redressements et d'autres coûts sociaux. Une étude exhaustive du Conseil national de développement économique des Autochtones a déterminé que le fait de combler les écarts entre les Autochtones et les

non-Autochtones permettrait d'augmenter le PIB du Canada de 27,7 milliards de dollars<sup>2</sup>.

En appuyant des mesures de soutien et des interventions de haute qualité en matière d'éducation et de formation qui mettent en lien les Autochtones avec l'économie, la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones peut servir de levier stratégique pour améliorer les conditions économiques des Autochtones tout en favorisant l'économie nationale et la compétitivité du Canada.

### **Investir dans une stratégie nationale visant à éradiquer la violence contre les femmes et les filles autochtones et les membres de la communauté 2SLGBTQ+**

Alors que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est presque terminée, La FCAAO recommande la création d'un organisme national consultatif et chargé de la mise en œuvre qui comprend des représentants des partenaires autochtones qui possèdent de l'expertise en ce qui concerne l'élimination de la violence au sein des communautés. Un organisme national consultatif et chargé de la mise en œuvre serait responsable du codéveloppement en partenariat avec le gouvernement d'une stratégie nationale pour éliminer la violence faite aux filles et aux femmes autochtones qui s'appuierait sur les résultats et les recommandations de l'Enquête nationale.

La FCAAO enjoint le gouvernement fédéral à commencer à mobiliser les partenaires autochtones à propos de la structure et du mandat d'un organisme national consultatif dans le but d'agir rapidement dès que l'Enquête nationale aura présenté ses recommandations finales. Il est recommandé que le gouvernement élabore une stratégie nationale visant à éradiquer la violence contre les femmes et les filles autochtones et les membres de la communauté 2SLGBTQ+ qui sera développée conjointement avec les partenaires autochtones et qui se concentrera sur la sécurité du revenu, la stabilité économique, et les mesures de soutien axées sur la culture qui favoriseront la responsabilisation et l'autodétermination.

### **Élaborer conjointement, mettre en œuvre et réaliser des investissements en ce qui a trait au Cadre régissant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones**

Une stratégie nationale concernant la garde des enfants, y compris des investissements dans le Cadre régissant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, est essentielle pour augmenter la parité des sexes sur le marché du travail et pour stimuler l'économie nationale. En Ontario, chaque dollar dépensé pour les services de garde

---

<sup>2</sup> Conseil national de développement économique des Autochtones. « Réconciliation : stimuler l'économie canadienne de 27,7 milliards \$. », Page consultée à l'adresse : [http://naedb-cndea.com/french/reports/naedb\\_report\\_reconciliation\\_27\\_7\\_billion\\_fr.pdf](http://naedb-cndea.com/french/reports/naedb_report_reconciliation_27_7_billion_fr.pdf)

d'enfants offre un rendement économique de 2,27 \$<sup>3</sup>. De plus, les recherches ont démontré que l'investissement le plus important en matière d'égalité des sexes consistait à créer un programme national universel de services de garde d'enfants qui garantit un accès abordable et universel aux services de garde d'enfants.

Le Cadre régissant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones représente une occasion d'appuyer l'expertise des experts de la prestation de services aux autochtones en milieu urbain, comme les centres d'amitié, dans le but de mettre au point des systèmes de garde d'enfants appropriés à la culture qui s'inscrivent dans le mouvement des centres d'amitié. Dans le but d'appuyer une approche appropriée sur le plan culturel pour la prestation de services de garde d'enfants, il est recommandé que le gouvernement fédéral prévoit en priorité d'augmenter le nombre d'éducateurs de la petite enfance autochtones et d'administrateurs et d'éducateurs de la petite enfance compétents qui ont reçu une formation culturelle, ceci en vertu du Cadre régissant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, afin d'inclure les manières d'apprendre et de penser des Autochtones et d'augmenter le financement versé aux organisations autochtones pour les services de la petite enfance destinés aux Autochtones en milieu urbain.

### **Appuyer la revitalisation des langues autochtones**

Il est primordial que l'ébauche de législation du gouvernement fédéral prévoit des investissements concrets et durables pour la revitalisation des langues autochtones, y compris l'acquisition, l'apprentissage et l'élaboration de programmes scolaires essentiels pour la survie des langues pour la génération actuelle. Il faut donner la priorité au soutien apporté au rôle primordial que jouent les centres d'amitié afin de promouvoir, préserver et améliorer les langues autochtones dans un contexte urbain dans le cadre des efforts nationaux de revitalisation des langues autochtones.

### **Réorienter l'approche d'une relation de nation à nation avec les peuples autochtones**

Il est nécessaire que le gouvernement fédéral suive une approche visant à mettre en place un cadre à propos des droits des Autochtones qui jouit d'une légitimité auprès du nombre élevé d'Autochtones et de communautés qui demeurent sous-représentés par un modèle de relation de nation à nation exclusif. Les conceptions à propos de la nation autochtone se limitent aux catégories politiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui reflètent les structures coloniales et ne permettent pas de mettre en avant la diversité culturelle des nations autochtones, le droit à l'autodétermination des Autochtones et la réalité du paysage de gouvernance des Autochtones au sein des communautés urbaines. Par ailleurs, cette approche

---

<sup>3</sup> Robert Fairholm. « Economic Impacts of Early Learning and Care » [en anglais seulement] (Milton : The Centre for Spatial Economics, 2011).

nuit à la compréhension qu'ont les Canadiens non autochtones de la diversité culturelle, des traditions et de l'histoire contemporaine des Autochtones.

Dans la province de l'Ontario, 85 % des Autochtones vivent en dehors des réserves, dans des villes et villages. Les centres d'amitié de l'Ontario soutiennent cette grande population qui ne cesse de croître d'Autochtones qui respectent leur culture et jouissent de leurs droits dans un contexte urbain. Cette tendance vers une plus grande urbanisation se vérifie à l'échelle du Canada. Les communautés autochtones urbaines d'aujourd'hui sont multigénérationnelles et peuvent s'organiser de manière distincte afin de tenir compte des approches culturelles en matière de gouvernance et des droits inhérents à l'autodétermination, tel que mentionné dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La FCAAO recommande par conséquent que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones serve de base unique pour l'élaboration d'un cadre fédéral portant sur la reconnaissance et la mise en application des droits des Autochtones.